



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DES QUATRE RIVIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VALANT DELIBERATION
Le 28 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du CIAS des 4 rivières s'est réuni à la Salle polyvalente, Place de la Mairie 74250 MARCELLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation	: 22 février 2024
Nombre d'administrateurs	: 27
Nombre d'administrateurs présents	: 21
Nombre d'administrateurs donnant pouvoir	: 2
Nombre d'administrateurs votants	: 23

Administrateurs présents :

Bruno FOREL, Janine COSTA, Blandine JOLIVET, Jacqueline GUIARD, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Mélanie LECOURT, Annie NAVILLE, Max MEYNET-CORDONNIER, Magali LEJEUNE, Brigitte CHARDON, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, Nadia CHATEL-LOUROZ, Antoine VALENTIN, Laurette CHENEVAL, Marie SOLLIER, Isabelle CAMUS, Dominique FOLLEA, Sylvie ROSSET, Nathalie CARRIER, Lucienne THABUIS.

Administrateurs ayant donné pouvoir :

Sonia GERVOIS donne pouvoir à Antoine VALENTIN
Jocelyne VELAT donne pouvoir à Brigitte CHARDON

Administrateurs absents :

Gaëlle DUBOIS
Josette LABAYE
Philippe MAURICE-DEMOURIUX
Chantal TONETTO

Mélanie LECOURT est désignée secrétaire de séance.

20240228_03 – Règlement de fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Monsieur le président informe le conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du CIAS des 4 rivières sont régis par :

- les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles,
- par les statuts du CIAS adoptés par le conseil communautaire des 4 rivières;
- et par un règlement intérieur adopté par le conseil d'administration.

Il est donc proposé de valider le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-19 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2022 portant création du centre intercommunal d'action sociale des 4 rivières ;

Vu le projet de règlement intérieur de fonctionnement du CIAS ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Ouï cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 23 votants, le Conseil d'Administration :

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS, tel qu'annexé à la présente ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre la présente délibération ;

La secrétaire de séance
Mélania LECOURT

Mélania Lecourt

Le Président du CIAS
Bruno FOREL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes, representing the name Bruno Forel.